



- Ligue Savate Boxe Française & D.A. -
HAUTS-DE-FRANCE

A Villeneuve d'Ascq, le 30 mars 2019.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2019

Le 30 mars 2019, à Villeneuve d'Ascq, les membres de l'association Ligue Hauts de France de Savate Boxe Française et Disciplines Associées se sont réunis au siège social en **Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président**.

Il a été établi une **feuille d'émargements**, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Pour chaque club représenté, un nombre de voix est attribué. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal et est détaillée ci-dessous.

L'Assemblée était présidée par M VERMET Serge, Président de l'association, Il était **assisté du Trésorier, M. MASSCHELEIN Vincent et du Secrétaire Général TRIBOULLOY Guérolé**.

Plus du tiers des clubs représentant le tiers des voix des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 9 de ses statuts.

Selon l'article 8 des statuts, chaque représentant de club dispose d'un nombre de voix selon leur nombre de licenciés. Au 31 août 2018, la Ligue Hauts de France SBFDA regroupe **42 clubs pour un total de 3 356 licenciés et 87 voix**.

Au 30 mars 2019, le CD Nord SBFDA comptabilise 42 clubs, avec la création d'un nouveau club à Wignehies « Savate Forme Body Boxing », à Boulogne sur Mer « FFive S Savate BF 62 », à Chepoix « Boxe Française Chepoix, à Guînes « Savate BF Educative. A ce jour, **15 clubs sont présents – 7 clubs sont excusés dont 3 procurations sont remises – 20 clubs sont absents** et n'ont pas répondu à la convocation d'Assemblée Générale.

L'assemblée dispose d'un cumul de 42 voix et est apte à pouvoir délibérer.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- ✓ Rapport moral et d'activités ;
- ✓ Rapport financier : Compte d'Exploitation et Bilan ;
- ✓ Affectation du résultat ;
- ✓ Bilan intermédiaire de l'ETR avec Bilan des Responsables de Ligue.
- ✓ Présentation des Labels
- ✓ Présentation du dispositif du CNDS
- ✓ Comparatifs entre les différentes disciplines de combat
- ✓ Proposition de l'instauration d'une cotisation et vote
- ✓ Questions et informations diverses.

Il a été fait lecture des différents rapports : Moral, d'Activités et Financier.

A l'issue des débats entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- **Rapport moral et d'activités** : l'Assemblée Générale adopte la présentation à l'unanimité des voix ;
- **Rapport financier** : adopté à l'unanimité des voix également ;
- **Affectation du résultat au fonds de réserve** : cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

A la suite de ce vote, les points suivants ont été abordés :

- Bilan intermédiaire de l'ETR en spécifiant les objectifs atteints, en cours et non atteints.
- Le Responsable Ligue Arbitrage, Jean-Pierre CLAISE, a fait état d'une quarantaine d'officiels recyclés, ce qui est peu au regard des besoins. Le RLA soulève le souci de ne plus pouvoir assurer le bon déroulement des compétitions officielles faute d'officiels suffisants. La mise en place de convocation systématique est aussi évoquée. Enfin, il est proposé de budgétiser ce qui occasionnerait la prise en charge d'un défraiement des officiels en compétitions officielles, afin de voir les incidences au niveau de la trésorerie de la Ligue.
- La Responsable Ligue Jeunes, Marie MEKHOUEDJ revient sur les difficultés lors du championnat de Ligue jeunes 2018. Plus de 110 rencontres sur la journée, de 11h30 à plus de 22h00 sans arrêt. Le manque d'officiels a rendu caduque l'utilisation d'une 3^{ème} enceinte. Les championnats de Zone ont été fastidieux à organiser principalement dû au fait des réponses tardives de la part de différents acteurs... Marie remercie la Ligue pour le soutien apporté dans ses missions.
- Absent excusé, notre Responsable Ligue Compétitions Lionel GIROD – ROUX revient dans son bilan sur le bon déroulement des compétitions officialisées (aucune réclamation). Il souligne l'engagement des clubs accueillant des compétitions nationales mais aussi ceux proposant chaque année des galas. 21 athlètes figurent sur le classement national voire mondial. Notre RLC souligne le peu de participation sur les compétitions féminines. Enfin, il propose de lui remonter toute question concernant son champ de compétences avant le 27 avril 2019, afin d'en faire état auprès de la CNC.
- Nancy JOSEPH – BRUNOT CTN et coordinatrice de l'ETR présente quelques informations concernant l'évolution du CNDS. Les Ligues et le Comités Départementaux deviendraient têtes de réseau.

- Une étude comparative à d'autres disciplines de combat réalisée par notre Service Civique Volontaire Abdoulaye SY est présentée.
- L'instauration d'une cotisation pour adhérer à la Ligue a été proposée. Après 8 voix contre et 21 voix pour, une adhésion à hauteur de 50 € à l'année a été votée et adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 14H30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président le Trésorier et le Secrétaire Général.

Le Président, S. Vermet

Le Trésorier, V. Masschelein

Le Secrétaire, G. Triboulloy

